



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

Date de convocation 15 décembre 2023	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 15 décembre 2023	Nombre de conseillers présents :	14
	Nombre de conseillers votants :	16

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 15 décembre 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, EYERABIDE, MM. VUITRY, JACQUET

Mme TRIMBOUR est arrivée à 19h37 au cours de la lecture du rapport relatif au point 4

Ont donné pouvoir : M. Bruno DUBOIS à Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Joëlle VUITRY à M. Alain VUITRY

Absents excusés : M. Olivier CARNOT, Mmes Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, M. Erwan MERLET, Mme Marine DENOYER, M. Alain PIERROT

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2023 / XII / 9 – 9.1 Signature d'une convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2019 / IV / 9 – 9.1 du Conseil municipal du 3 juillet 2019 autorisant la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022,
VU les décisions du maire n° 02/2021 – 9.1 et 03/2021 – 9.1 du 12 mars 2021, portant signature des conventions d'objectifs et de financement 2020-2025 avec la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne en ce qui concerne les prestations de service « Accueil de loisirs sans hébergement périscolaire » et « Accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire »,
VU la décision du maire n° 28/2021 – 9.1 du 12 août 2021 portant signature de la convention d'objectifs et de financement 2020-2025 avec CAF de l'Essonne en ce qui concerne la prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement Accueil adolescents »,
VU la Convention Territoriale Globale à intervenir entre la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne et la commune de Cerny, telle que présentée à l'assemblée,
VU la convention d'objectifs et de financement « Pilotage du projet de territoire » 2023-2026,
VU les conventions d'objectifs et de financement 2023-2026 relatives à la « Prestation de service Accueil de loisirs périscolaire », à la « Prestation de service Accueil de loisirs extrascolaire », et à la « Prestation de service Accueil de loisirs Accueil adolescents »,
CONSIDÉRANT l'arrivée à échéance du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022,

CONSIDÉRANT la volonté municipale de poursuivre son action sociale en direction des familles de son territoire,

CONSIDÉRANT la démarche partenariale engagée avec les différents partenaires afin d'établir un diagnostic partagé et un plan d'actions adaptés aux besoins du territoire,

CONSIDÉRANT le plan d'actions, tel que présenté à l'assemblée, dans chacun des domaines que sont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits,

CONSIDÉRANT les engagements des parties signataires de la convention et les modalités de leur collaboration à travers la signature de la convention territoriale globale,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

AUTORISE Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne, telle que présentée à l'assemblée,

AUTORISE, par voie de conséquence, la signature des conventions d'objectifs et de financement allant du 01/01/2023 au 31/12/2026, issues de cette démarche partenariale, telles que présentées à l'assemblée, à savoir :

- La convention « Pilotage du projet de territoire » (contrat n° 14290-70123-1)
- La convention « Prestation de service Accueil de loisirs périscolaire » (contrat n° 14290-28392-2)
- La convention « Prestation de service Accueil de loisirs extrascolaire » (contrat n° 14290-28391-2)
- La convention « Prestation de service Accueil de loisirs, Accueil adolescents » (contrat n° 14290-58605-1),

et toutes pièces consécutives à cette décision.

PRÉCISE que les conventions d'objectifs et de financement 2023-2026 se substituent aux conventions 2020-2025 signées avec la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne en 2021.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

